

# **Déclaration environnementale mise à jour 2022 (données 2021)**



## Table des matières

<b>1. SPP Politique scientifique</b> .....	<b>4</b>
1.1. Identité .....	4
1.2. Mission.....	4
1.3. Structure .....	4
1.4. Politique environnementale .....	5
<b>2. Description du système de management environnemental.....</b>	<b>6</b>
2.1. Domaine d'application.....	6
2.2. Responsabilités .....	7
2.3. Fonctionnement .....	7
2.4. Exigences légales en matière d'environnement.....	8
<b>3. Aspects environnementaux et objectifs environnementaux.....</b>	<b>9</b>
3.1. Aspects environnementaux.....	9
3.2. Objectifs environnementaux .....	10
<b>4. Indicateurs de performance environnementale .....</b>	<b>14</b>
4.1. Énergie .....	14
4.1.1. Gaz .....	14
4.1.2. Électricité .....	15
4.2. Eau .....	17
4.3. Déchets .....	18
4.3.1. Quantité annuelle totale de déchets de bureau produits .....	18
4.3.2. Quantité annuelle totale de mobilier et d'équipements qui sont réutilisés .....	20
4.3.3. Quantité de déchets de bureau destinés au recyclage .....	20
4.3.4. Quantité de déchets de bureau résiduels .....	20
4.4. Matières.....	21
4.4.1. Quantité journalière de feuilles (A4) de papier de bureau utilisées .....	21
4.4.2. Part du papier de bureau certifié respectueux de l'environnement.....	22
4.4.3. Coût annuel de fournitures de bureau achetées.....	22
4.5. Déplacements.....	23
4.5.1. Domicile - lieu de travail .....	23
4.5.2. Mobilité liée aux missions .....	24
4.5.3. Mobilité liée aux véhicules de service .....	24
4.5.4. Utilisation du vélo.....	25
4.5.5. Mobilité des visiteurs.....	26
4.6. Émissions .....	26
4.6.1. Quantité annuelle totale d'émissions de CO <sub>2</sub> .....	26
4.6.2. Quantité annuelle d'émissions de CO <sub>2</sub> liées au bâtiment par surface au sol .....	27
4.6.3. Quantité annuelle d'émissions de CO <sub>2</sub> liées au bâtiment par ETP .....	28
4.7. Utilisation des terres par rapport à la biodiversité .....	28
4.8. Communications.....	29
<b>5. Déclaration de validation.....</b>	<b>31</b>

## **Le SPP Politique scientifique s'engage pour l'environnement**

Depuis 2006, le SPP Politique scientifique a mis en place et enregistré un système de management environnemental, conformément au règlement européen 761/2001, abrogé par le règlement EMAS 1221/2009, lui-même modifié par les règlements EMAS 2017/150 et 2018/2026.

L'enregistrement EMAS a un double objectif :

- ✓ montrer ses performances environnementales et faire changer les comportements, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur ;
- ✓ intégrer dans l'esprit de tous et dans son fonctionnement quotidien la notion de gestion responsable et durable de l'environnement, ainsi que le principe d'amélioration continue.

La présente déclaration a pour objectif de montrer l'évolution des performances environnementales du SPP Politique scientifique. Tout au long de ce document, vous pourrez apprécier de manière concrète cet engagement.

Bonne lecture !

Arnaud Vajda - Président du Comité de Direction  
Olivier Detongre - Coordinateur environnemental

# 1. SPP Politique scientifique

## 1.1. Identité

Le SPP Politique scientifique (Belspo) se veut une administration fédérale innovante, respectueuse de l'environnement, caractérisée par la créativité et l'excellence dans le soutien qu'elle apporte au processus de décision de l'autorité politique et dans les services qu'elle rend aux citoyens. L'impartialité, le service de l'intérêt général, la vision à long terme, l'efficacité, la transparence et la compétence ... sont au cœur de sa démarche.

Le SPP Politique scientifique est situé Boulevard Simon Bolivar 30 boîte 7 à 1000 Bruxelles.

Voir le site internet de Belspo : [www.belspo.be](http://www.belspo.be).

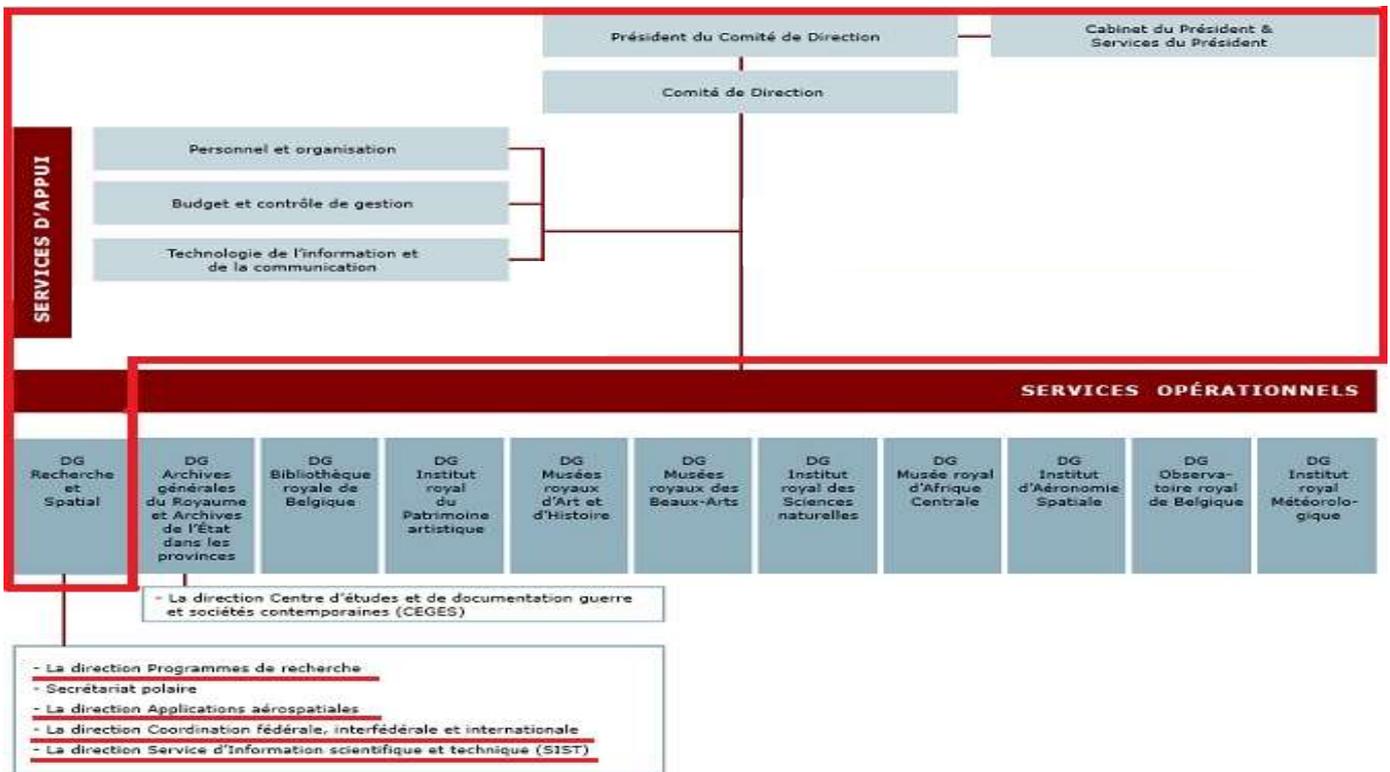
## 1.2. Mission

Belspo a pour mission la préparation, l'exécution et l'évaluation de la politique scientifique et de ses prolongements, en particulier :

- ✓ la mise en œuvre, sur mandat du gouvernement, via la direction générale Recherche et Spatial, de moyens scientifiques et techniques en appui des compétences de l'Autorité fédérale ;
- ✓ la constitution d'une capacité d'expertise permanente dans les universités et centres de recherche au service de l'Autorité fédérale dans les domaines scientifiques et techniques ;
- ✓ le soutien aux dix établissements scientifiques fédéraux placés sous sa tutelle, ainsi qu'au Réseau télématique belge de la recherche (Belnet), dans leur gestion administrative, financière et matérielle ainsi que la coordination et la valorisation de leurs activités de recherche et de service public scientifique.

## 1.3. Structure

La partie de l'organigramme incluse dans le système de management environnemental est délimitée en rouge.



## 1.4. Politique environnementale



### Politique environnementale

Une des missions du Service public fédéral de programmation Politique scientifique (Belspo) est la préparation, l'exécution et l'évaluation de la politique scientifique fédérale et de ses prolongements. En d'autres termes, le Gouvernement charge Belspo de mettre en œuvre des moyens scientifiques et techniques pour soutenir les compétences de l'Autorité fédérale et constituer une capacité d'expertise permanente au service de celle-ci dans les domaines scientifiques et techniques.

Belspo ambitionne non seulement de contribuer activement aux efforts nationaux et internationaux dans le but de préserver un environnement sain et viable pour les générations futures, mais désire également démontrer son engagement à gérer ses impacts sur l'environnement de façon responsable afin d'inciter les services publics, les entreprises et, *in fine*, les citoyens à suivre son exemple.

Belspo a mis en place un système de management environnemental enregistré EMAS depuis 2006 afin de réaliser les objectifs suivants :

- Veiller au respect des exigences légales et réglementaires en matière d'environnement.
- Prévenir ou minimiser les pollutions engendrées par ses activités.
- Intégrer la dimension environnementale dans toutes ses missions.
- Sensibiliser le personnel et les parties prenantes externes aux enjeux environnementaux.
- Communiquer ses objectifs environnementaux et ses résultats.
- S'inscrire dans une démarche d'amélioration continue de ses performances environnementales.

La mise en œuvre de la politique environnementale est un objectif de gestion que partage l'ensemble du personnel de Belspo.

Arnaud Vajda  
(Signature)

Digitally signed by  
Arnaud Vajda  
(Signature)  
Date: 2022.05.11  
17:30:25 +02'00'

Arnaud Vajda  
Président du Comité de direction  
11/05/2022



## 2. Description du système de management environnemental

### 2.1. Domaine d'application

Le système de management environnemental couvre les activités du SPP Politique scientifique suivantes :

➤ **les activités de management et de soutien**

- ✓ le Cabinet du Président et les services du Président ;
- ✓ le service d'encadrement Personnel et Organisation ;
- ✓ le service d'encadrement Budget et Contrôle de gestion ;
- ✓ le service d'encadrement ICT.

➤ **les activités opérationnelles** regroupées dans la DG Recherche et Spatial :

- ✓ la direction Programmes de recherche ;
- ✓ la direction Applications aérospatiales ;
- ✓ la direction Coordination fédérale, interfédérale et internationale ;
- ✓ la direction Monitoring et évaluation de la recherche et de l'innovation (anciennement SIST).

Ces 4 directions assurent, entre autres, la mise en œuvre et le suivi de programmes de recherche liée aux compétences fédérales telles que le développement durable, la société de l'information ou la cohésion sociale ainsi que la maximalisation du potentiel scientifique et économique belge dans les secteurs du spatial et de l'aéronautique.

Les activités de Belnet, du Secrétariat polaire et des établissements scientifiques fédéraux ne sont pas incluses dans le système de management environnemental.

	2019	2020	2021
<b>Nom</b>	SPP Politique scientifique (code NACE 84.1)		
<b>Adresse</b>	WTC III Boulevard Simon Bolivar 30 bte 7 1000 Bruxelles (à partir du 19/03/2019) Etages 22, 23 et 24		
<b>Type d'occupation</b>	Occupant		
<b>Responsable du permis d'environnement</b>	Propriétaire et Property manager		
<b>N° du permis d'environnement</b>	362388		
<b>Surface chauffée du bâtiment occupé par le SPP Politique scientifique</b>	3750 m <sup>2</sup>		
<b>Clé de répartition appliquée aux consommations liées au bâtiment</b>	10,89 %	10,13 %	10,89 %
<b>Nombre d'employés du SPP Politique scientifique dans cette surface au 31 décembre de l'année concernée</b>	159,39 ETP	155 ETP	155,72 ETP
<b>Reconnaissance environnementale</b>	Enregistrement EMAS (depuis 2006)		



## 2.2. Responsabilités

La responsabilité finale du système de management environnemental incombe au Président du Comité de direction.

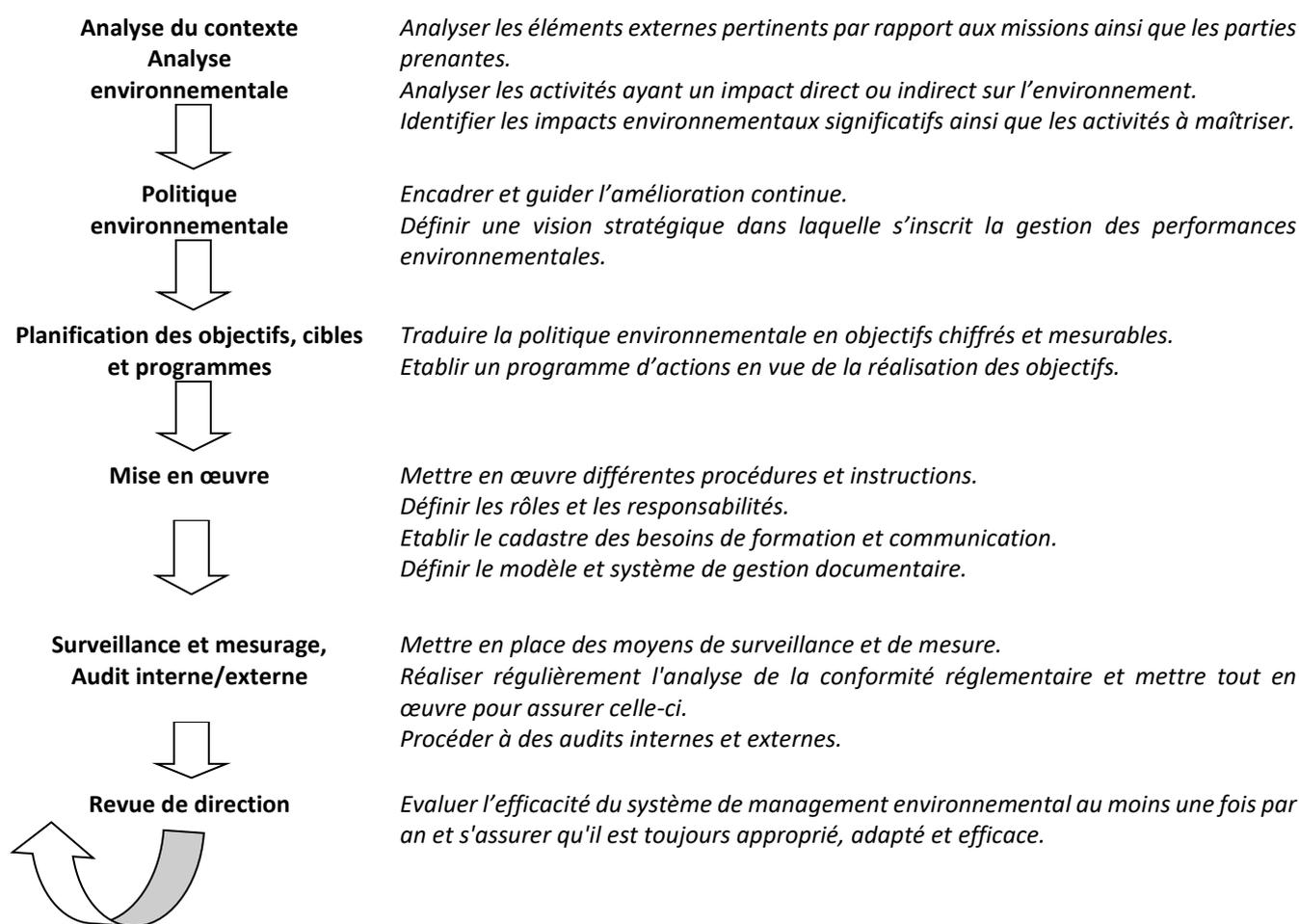
Le coordinateur environnemental est chargé de la coordination et du suivi du système de management environnemental, il travaille au sein des services du Président.

Pourtant, la maîtrise des impacts environnementaux est l'affaire de tous, il est donc de la responsabilité de tous les membres du personnel de participer et de relayer les bonnes pratiques environnementales.

## 2.3. Fonctionnement

Un système de management environnemental consiste à mettre en place une structure telle que l'environnement soit pris en compte à tous les niveaux de l'organisme et dans toutes les décisions. L'objectif premier est d'améliorer de manière continue les performances environnementales.

La mise en place d'un tel système est basée sur une démarche structurée :



L'ensemble du système repose sur la réalisation de manière systématique et continue de cette succession d'étapes. Tous les documents et procédures du système de management environnemental sont disponibles sur la page extranet/EMAS ou sur demande au coordinateur environnemental.



## 2.4. Exigences légales en matière d'environnement

Dans la déclaration environnementale, le Président du Comité de direction s'est engagé à respecter les exigences légales et réglementaires concernant l'environnement.

La Régie des Bâtiments, en tant que property manager, est responsable du fait que le bâtiment WTC III réponde aux exigences relatives à son permis d'environnement n°362388.

Le coordinateur environnemental vérifie régulièrement la conformité de certaines installations techniques du bâtiment lors des audits internes.

Le coordinateur environnemental vérifie régulièrement l'existence de nouvelles législations/règlementations en matière d'environnement ou de modifications tant au niveau international, européen, national ou régional, en consultant des sites internet dédiés aux législations/règlementations.

Il vérifie ensuite si les nouvelles législation/règlementations sont d'application pour le site. Dans l'affirmative, il vérifie la conformité du site avec les prescriptions et s'assure le cas échéant de la mise en conformité.

En date de la publication de cette Déclaration environnementale, Belspo satisfait à toutes les exigences légales et réglementaires qui lui sont applicables.

Les parties prenantes du SPP Politique scientifique intéressées aux différentes activités sont :

- ✓ le gouvernement fédéral (ministres et secrétaires d'État) ;
- ✓ les pouvoirs publics fédéraux (SPF, SPP, ESF, etc...) les Régions et les Communautés (ainsi que les organes de concertation communautaire : la Commission interministérielle de la politique scientifique - CIMPS - au niveau politique et les Commissions de coopération internationale et fédérale CIS et CFS au niveau administratif) ;
- ✓ les universités et hautes écoles (tant les établissements dans leur ensemble que les chercheurs séparément) ;
- ✓ les autres établissements de recherche (tant les établissements dans leur ensemble que les chercheurs séparément) ;
- ✓ l'industrie ;
- ✓ l'Union européenne (la Commission, le Conseil, le Parlement, mais également des organes administratifs tels que l'ERAC, ou European Research and innovation Area Committee) ;
- ✓ les gouvernements étrangers, institutions internationales et organes intergouvernementaux compétents en matière de recherche et de développement ;
- ✓ le Conseil fédéral de la Politique scientifique (CFPS) ;
- ✓ les associations et institutions culturelles (bicommunautaires ou non) ;
- ✓ la Régie des Bâtiments ;
- ✓ le grand public ;
- ✓ les collaborateurs.

Une analyse détaillée des besoins et des attentes des différentes parties intéressées est réalisée chaque année lors de la revue de direction.

### 3. Aspects environnementaux et objectifs environnementaux

#### 3.1. Aspects environnementaux

Le SPP Politique scientifique a procédé en octobre 2019 à une analyse complète de l'ensemble des incidences directes sur l'environnement.

Pour chaque incidence, une évaluation sur la base de six critères a été effectuée et a permis de définir 3 niveaux de priorité :

- ✓ Flux de matières  
Échelle : 3 (fort important), 2 (important), 1 (normal)
- ✓ Législation et Plan Fédéral Développement Durable (PFDD)  
Échelle : 3 (réglementé), 2 (autres exigences), 1 (pas d'exigences)
- ✓ Impact  
Échelle : 3 (grave), 2 (pertinent), 1 (léger)
- ✓ Pratiques  
Échelle : 3 (à arrêter), 2 (à changer), 1 (à surveiller)
- ✓ Opinion du personnel  
Échelle : 3 (orage), 2 (pluie), 1 (soleil)
- ✓ Influence  
Échelle : 3 (élevé), 2 (moyen), 1 (pas d'influence)

Les aspects environnementaux directs qui occasionnent les incidences environnementales significatives (priorité 1) sont les suivants :

- ✓ Production de chaleur, refroidissement et traitement de l'air : consommation d'énergie et d'eau, rejet de polluants
- ✓ Mobilité : consommation d'énergie et émissions de CO<sub>2</sub>
- ✓ Déchets : production de déchets
- ✓ Reprographies : consommation de papier
- ✓ Achats : consommation de consommables

Belspo a également procédé dans le même temps à une analyse de l'ensemble des incidences indirectes de ses missions sur l'environnement selon 3 niveaux d'importance (élevée, moyenne et faible) complétée par une évaluation selon l'autonomie d'action ou de décision et selon les moyens humains et budgétaires disponibles, afin d'identifier les mesures de maîtrise envisageables par Belspo.

Ces analyses ont permis de mettre en évidence les aspects environnementaux significatifs directs et indirects liés aux activités de Belspo et de définir les objectifs environnementaux.

Ces analyses sont revues annuellement lors de la revue de direction pour tenir compte d'éventuels changements.

### 3.2. Objectifs environnementaux

Pour le cycle EMAS 2019-2021, il a été décidé en revue de direction de poursuivre 3 des objectifs environnementaux du cycle précédent qui offrent le plus fort potentiel de réalisation.

Étant donné le décalage de notre cycle d'enregistrement EMAS de la période 2019-2021 à la période 2020-2022 consécutif au retard pour l'attribution du marché public fédéral pour la vérification EMAS, il a été décidé lors de la revue de direction 2022 que les 3 fiches Objectif environnemental pour la période 2019-2021 seraient prolongées d'une année.

#### ➤ Objectif 1. MOINS DE PAPIER : réduire la consommation de papier.

Approche : Réduire la consommation interne de papier par une utilisation plus intensive des technologies de l'information et de la communication ainsi que par une meilleure gestion des documents papier.

#### Indicateurs

Réduire la consommation interne de papier de 3% / ETP / an.

Nombre de pages imprimées et photocopiées en interne / ETP / an.

% de pages imprimées recto-verso en interne / ETP / an.

Nombre de pages A4 de publications imprimées en externe / an.

#### Actions

Réaliser le suivi des consommations de papier en interne et identifier les processus gros consommateurs.

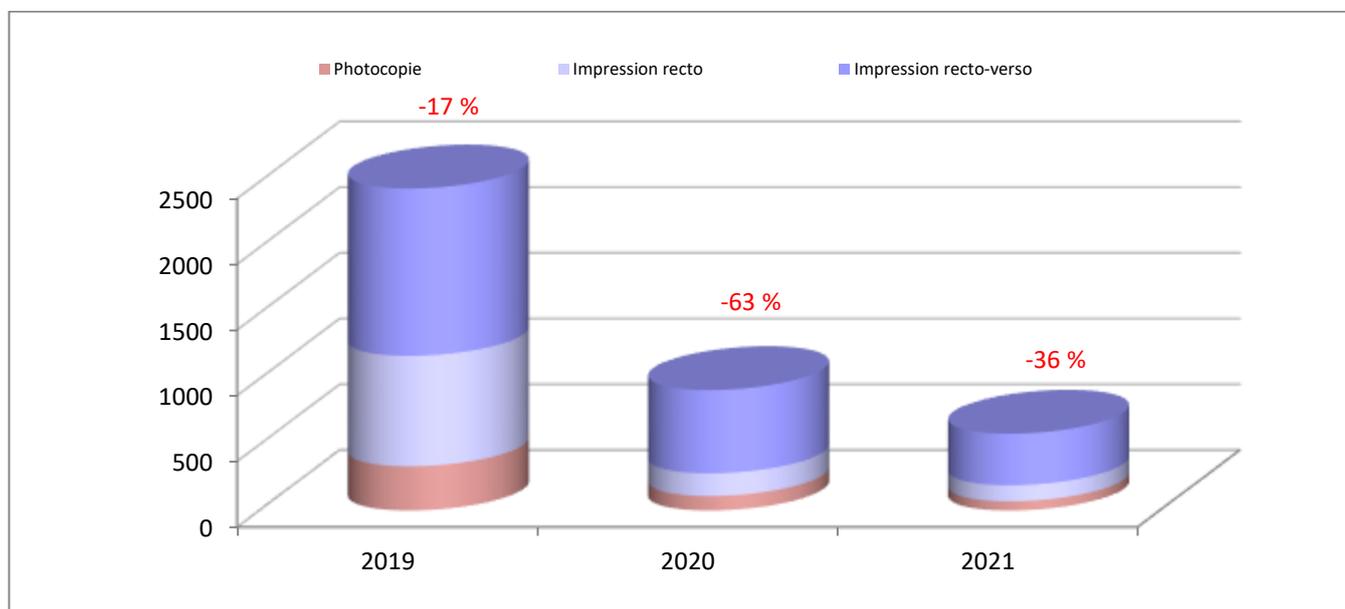
Analyser les processus gros consommateurs de papier pour essayer de diminuer leur consommation.

Faire le suivi des consommations de papier en publications réalisées en externe.

Communiquer en interne sur les possibilités des technologies de l'information et de la communication.

Communiquer les résultats des indicateurs.

#### Réalisations 2021



Nombre de feuilles A4 utilisées pour les photocopies, pour les impressions recto et pour les impressions recto-verso par ETP  
En rouge : indication de l'évolution par rapport à l'année précédente, cible = -3 %

L'indicateur de réduire la consommation de papier de 3% par an et par ETP en moyenne a été largement atteint pour l'année 2021.

Le résultat est évidemment à nuancer étant donné la crise sanitaire liée au Covid-19 qui a rendu le télétravail obligatoire pendant une très longue partie des années 2020 et 2021.

Les machines multifonctions ont permis de réaliser un relevé précis des impressions par personne pour l'ensemble de l'année 2019 à l'aide des badges individuels des membres du personnel. Ce relevé ne correspond plus à la réalité étant donné la digitalisation forcée de nombreux processus ainsi que les changements en matière d'impression des membres du personnel à la suite du télétravail rendu obligatoire pendant une grande partie de les années 2020 et 2021.

L'analyse des processus gros consommateurs de papier n'est donc plus pertinente. La nécessité des impressions sera traitée lors de la description des processus dans le cadre du système de contrôle interne.

Les impressions réalisées en externe concernent :

- ✓ les revues Science Connection ;
- ✓ les enquêtes statistiques R&D et CIS de la Direction MERI ;
- ✓ les flyers de l'exposition Science au Palais.

	2019	2020	2021
Revue Science Connection (pages A4 couleur)	1 014 000	702 000	1 248 000
Enquêtes MERI (pages A4 noir et blanc)	21 086	15 343	30 784
Flyers Science au Palais (pages A4 couleur)	2 000	-	-

A partir de 2019, le nombre d'exemplaires imprimés de chaque numéro de la revue Science Connection a fortement été réduit par la mise à jour de la liste des abonnés et grâce à la possibilité offerte de recevoir les revues uniquement en version digitale.

En 2020, seuls 2 numéros de la revue Science Connection ont été publiés au lieu des 4 numéros annuels : un numéro a été reporté de plusieurs mois en raison de la crise sanitaire liée au Covid-19 et un numéro n'a pas pu être publié en fin d'année à la suite d'un retard important de l'imprimeur.

En 2021, la fréquence de 4 numéros de la revue Science Connection a été respectée.

Il n'y a pas eu d'exposition Science au Palais organisée en 2020 et en 2021 en raison de la crise sanitaire liée au Covid-19.

Les possibilités des technologies de l'information et de la communication ont fait l'objet de plusieurs communications de la part du service ICT :

- ✓ des FAQ ont été rédigées pour le travail à distance, notamment pour l'utilisation d'Office365 qui a permis de déplacer le mail vers le cloud, de commencer l'utilisation de plate-forme de partage dans le cloud et de communiquer par vidéoconférence avec Teams ;
- ✓ des formations ont été données pour l'utilisation de Sharepoint dans le cadre du projet CIS-CFS de l'équipe de coordination internationale ;
- ✓ le service ICT a collaboré à la rédaction de la newsletter BELSPO pour les aspects sécurité de l'ICT.

L'objectif de réduire la consommation de papier est donc atteint pour l'année 2021.

## ➤ **Objectif 2. ACHATS DURABLES : mise en œuvre d'une politique des achats qui favorise le développement durable**

Approche : Intégrer une réflexion sur les dimensions environnementale, sociale et économique lors d'achats de produits ou de services.

### Indicateur

Jusqu'en 2019 : minimum 99% d'achats durables en quantité parmi les achats < 5000 € / an.

Depuis 2020\* : pourcentage d'achats durables sur le prix total des achats < 5000 € / an.

### Actions

Faire le relevé annuel des achats et identifier les nouvelles possibilités en termes d'achats durables.

Inclure des clauses 'développement durable' dans les cahiers des charges des marchés publics.  
Communiquer en interne sur notre politique d'achats durables.  
Communiquer les résultats des indicateurs.

## Réalisations 2021

Part d'achats durables à l'économat (achats < 5000€)	2019	2020	2021
En nombre de pièces commandées	99%	_*	_*
En prix des produits commandés	94%	87.5%	87,1%

\* Lors de la revue de direction du 02/04/2021 et répondant à une recommandation formulée pendant l'audit interne de 2020, il a été décidé de remplacer l'indicateur de cet objectif par le pourcentage d'achats durables en prix des produits commandés parmi les achats < 5000 € / an. En effet, le pourcentage en nombre de pièces commandées n'étant pas assez représentatif de la politique d'achat vert car il additionne, entre autres, des feuilles de papier avec des kilos de café et des fournitures de bureau. Il a également été décidé de ne pas mettre de cible pour cet indicateur car les achats d'une année dépendent fortement des stocks restants des années précédentes.

Un achat a été considéré comme durable si le produit concerné était :

- ✓ issu de la filière bio (ex. jus de fruits) ;
- ✓ réalisé à base de produits recyclés (ex. papier) ;
- ✓ biodégradable (ex. produit d'entretien) ;
- ✓ réalisé à base de bois durable (ex. crayon) ;
- ✓ issu du commerce équitable (ex. café).

Belspo a poursuivi son action en matière d'alimentation durable sur le lieu de travail.

Un distributeur de boissons chaudes alimenté en café issu du commerce équitable et une fontaine à eau sont présents à chaque étage.

Un distributeur de snacks comprenant des produits issus du commerce équitable est présent à la kitchenette du 23<sup>e</sup> étage.

Un formulaire a été développé par la cellule Marchés publics pour faciliter la prise en compte de clauses de développement durable dans les cahiers des charges des marchés publics concernés.

L'objectif de mise en œuvre d'une politique des achats qui favorise le développement durable est donc atteint pour l'année 2021.

### ➤ **Objectif 3. DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LES MISSIONS DE BASE : mettre à profit l'influence du SPP Politique scientifique dans le cadre de ses missions pour développer et accroître les recherches et applications ayant un potentiel positif sur le développement durable**

Approche : intégrer une réflexion sur les dimensions environnementale, sociale et économique lors du développement et de la mise en œuvre de programmes et autres actions de soutien à la recherche dans le cadre de nos missions de base.

#### Indicateurs

Nombre de projets mis en œuvre dans le cadre des programmes et actions de BELSPO qui ont un impact positif potentiel sur le développement durable/nombre de projets financés par an.

Nombre de chercheurs engagés dans les projets qui ont un impact positif potentiel sur le développement durable/an.

Nombre de réunions organisées conformément aux principes de gouvernance de la "JPI Climate" et au "Guide des réunions vertes de l'ONU"/an.

### Actions

Faire le suivi annuel du nombre de projets et du nombre de chercheurs mis en œuvre dans le cadre des programmes et actions ayant un impact positif potentiel sur le développement durable.

Faire le suivi annuel du nombre de réunions "vertes" organisées par Belspo.

Participer à l'élaboration du plan fédéral de développement durable.

Étudier la possibilité de lier les mesures de soutien fiscales à des objectifs sociétaux (entre autres à des objectifs de développement durable).

### **Réalisations 2021**

Au sein de la direction générale Recherche & Spatial, Belspo a la capacité d'avoir une action positive sur l'environnement via les programmes auxquels elle participe ou via ceux qu'elle met en œuvre.

Les différentes actions des services opérationnels en lien avec le développement durable sont valorisées notamment via le site internet de Belspo : [www.belspo.be](http://www.belspo.be).

25 des 36 projets financés par Belspo en 2021 ont un impact positif potentiel sur le développement durable, cela représente un total de 77 chercheurs engagés.

La définition et les critères de réunions "vertes" sont encore en préparation étant donné l'arrêt complet des réunions en présentiel depuis le 16/03/2020 à la suite de la crise sanitaire liée au Covid-19.

Les représentants de Belspo à la Commission Interdépartementale pour le Développement Durable (CIDD) ont participé à l'élaboration du plan fédéral de développement durable.

En ce qui concerne la possibilité de lier les mesures de soutien fiscales à des objectifs sociétaux, cette action a été abandonnée étant donné qu'elle n'est pas une priorité politique.

L'objectif d'intégrer une réflexion sur les dimensions environnementale, sociale et économique lors du développement et de la mise en œuvre de programmes et autres actions de soutien à la recherche dans le cadre de nos missions de base est donc atteint pour l'année 2021.

## 4. Indicateurs de performance environnementale

L'approvisionnement et l'utilisation des énergies et de l'eau sont gérés par la Régie des Bâtiments qui est le Property manager en charge du bâtiment WTC III.

Le bâtiment n'étant pas équipé de compteurs individuels de gaz, d'électricité et d'eau pour les différents occupants, une clé de répartition en fonction de la superficie occupée par chaque occupant est donc appliquée aux consommations totales. En ce qui concerne le SPP Politique scientifique qui occupe les étages 22, 23 et 24 du bâtiment, le pourcentage d'occupation du bâtiment pour l'année 2021 a été fixé à 10,89% par la Régie des Bâtiments.

Etant donné que le SPP Politique scientifique a déménagé vers sa nouvelle localisation Boulevard Simon Bolivar 30 à 1000 Bruxelles le 19 mars 2019, les résultats des indicateurs "Énergie", "Eau" et "Émissions" ont été calculés pour la période d'avril à décembre 2019 et ont été extrapolés à une année complète.

Belspo a tenu compte, lorsque cela a été jugé pertinent, des meilleures pratiques de management environnemental définies dans la Décision (UE) 2019/61 de la commission concernant le document de référence sectoriel relatif aux meilleures pratiques de management environnemental, aux indicateurs de performance environnementale spécifiques et aux repères d'excellence pour le secteur de l'administration publique.

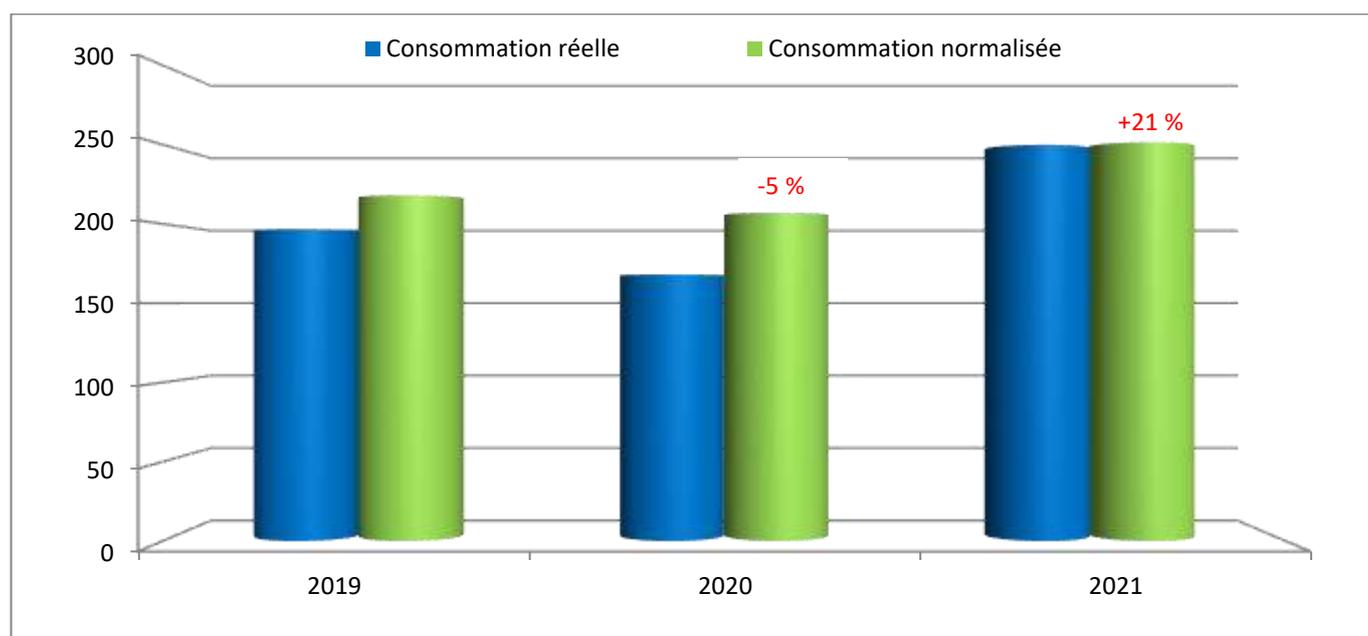
### 4.1. Énergie

#### 4.1.1. Gaz

La consommation normalisée permet d'intégrer la rigueur de la saison de chauffe et de pouvoir ainsi comparer les besoins en chaleur du bâtiment indépendamment du climat extérieur.

La consommation normalisée = Consommation réelle (kWh) \* DJ normaux/DJ année correspondante.

La température équivalente s'obtient en ajoutant 60 % de la température moyenne du jour J à 30 % de la température du jour J-1, auquel on ajoute encore 10 % de la température du jour J-2. Les degrés-jours s'obtiennent alors en retranchant 16,5 °C (limite à partir de laquelle on commence à chauffer) de la température équivalente calculée (source : <http://www.gaznaturel.be/consommateurs/la-federation-du-gaz-naturel/publications/degres-jours>).



Consommation de gaz réelle et normalisée (kWh/m²)  
En rouge : indication de l'évolution par rapport à l'année précédente

La consommation de gaz par m² a augmenté en 2021.

Cette augmentation est due à l'obligation du remplacement de 100% du volume d'air intérieur par de l'air frais externe sur une période de 24 heures en réponse aux mesures sanitaires liées à la crise Covid-19 au lieu de 30% habituellement.

#### Consommation normalisée par m<sup>2</sup>

$$R = A/B$$

A : correspond à la consommation normalisée totale de gaz en kWh

B : correspond à la valeur de référence de l'organisation = 3 750 m<sup>2</sup>

$$2019 : R = 817\,427 / 3\,750 = 218 \text{ kWh/m}^2$$

$$2020 : R = 776\,228 / 3\,750 = 207 \text{ kWh/m}^2$$

$$2021 : R = 942\,746 / 3\,750 = 251,4 \text{ kWh/m}^2$$

#### Consommation normalisée par ETP

$$R = A/B$$

A : correspond à la consommation normalisée totale de gaz en kWh

B : correspond à la valeur de référence de l'organisation = ETP

$$2019 : R = 817\,427 / 159,39 = 5\,128,5 \text{ kWh/ETP}$$

$$2020 : R = 776\,228 / 155 = 5\,008 \text{ kWh/ETP}$$

$$2021 : R = 942\,746 / 155,72 = 6\,054 \text{ kWh/ETP}$$

#### Benchmarking

Consommation réelle de gaz	kWh/m <sup>2</sup> /an
Belspo 2021	251,4
Bureaux publics en RBC 2012	71
SPP/SPF enregistrés ou en voie d'enregistrement EMAS 2011	107

(IBGE, Benchmarking secteur tertiaire 2012)

Le benchmarking nous montre que notre consommation réelle totale de gaz en kWh/m<sup>2</sup> pour l'année 2021 est plus de deux fois supérieure par rapport à la moyenne des SPP/SPF enregistrés ou en voie d'enregistrement EMAS.

Les actions menées par Belspo pour mieux gérer le chauffage du bâtiment en 2021 se sont limitées à la communication immédiate au property manager de tout problème de chauffage ou de climatisation.

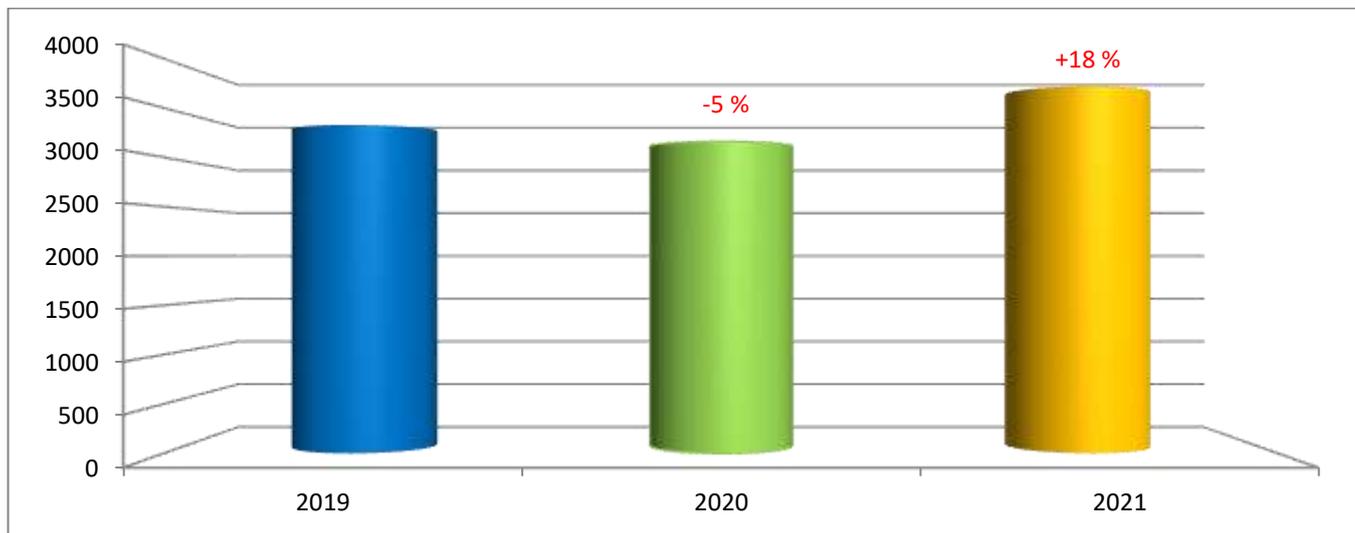
#### 4.1.2. Électricité

Le property manager confirme que l'électricité du bâtiment est 100% verte.

Le WTC III est équipé d'un système de cogénération d'électricité alimenté au gaz qui produit environ 90% des besoins totaux du bâtiment.

Le bâtiment n'est pas équipé de système de production d'énergie renouvelable (panneaux photovoltaïques ou éoliennes).





**Consommation d'électricité (kWh/ETP)**  
 En rouge : indication de l'évolution par rapport à l'année précédente

La consommation d'électricité par ETP a augmenté en 2021.

Cette augmentation est due à l'obligation du remplacement de 100% du volume d'air intérieur par de l'air frais externe sur une période de 24 heures en réponse aux mesures sanitaires liées à la crise Covid-19 au lieu de 30% habituellement.

#### Consommation totale par m<sup>2</sup>

R = A/B

A : correspond à la consommation totale d'électricité en kWh

B : correspond à la valeur de référence de l'organisation = 3750 m<sup>2</sup>

**2019 : R = 530 246 / 3 750 = 141,4 kWh/m<sup>2</sup>**

**2020 : R = 489 552 / 3 750 = 130,6 kWh/m<sup>2</sup>**

**2021 : R = 578 699 / 3 750 = 154,3 kWh/m<sup>2</sup>**

#### Consommation totale par ETP

R = A/B

A : correspond à la consommation totale d'électricité en kWh

B : correspond à la valeur de référence de l'organisation = ETP

**2019 : R = 530 246 / 159,39 = 3 326,7 kWh/ETP**

**2020 : R = 489 552 / 155 = 3 158,4 kWh/ETP**

**2021 : R = 578 699 / 155,72 = 3 716,3 kWh/ETP**

#### Benchmarking

Consommation d'électricité	kWh/m <sup>2</sup> /an
Belpo 2021	<b>154,3</b>
Bureaux publics en RBC 2012	<b>94</b>
SPP/SPF enregistrés ou en voie d'enregistrement EMAS 2011	<b>107</b>
Consommation d'électricité	kWh/ETP/an
Belpo 2021	<b>3 716,3</b>
SPP/SPF enregistrés ou en voie d'enregistrement EMAS 2011	<b>3 686</b>

(IBGE, Benchmarking secteur tertiaire 2012)



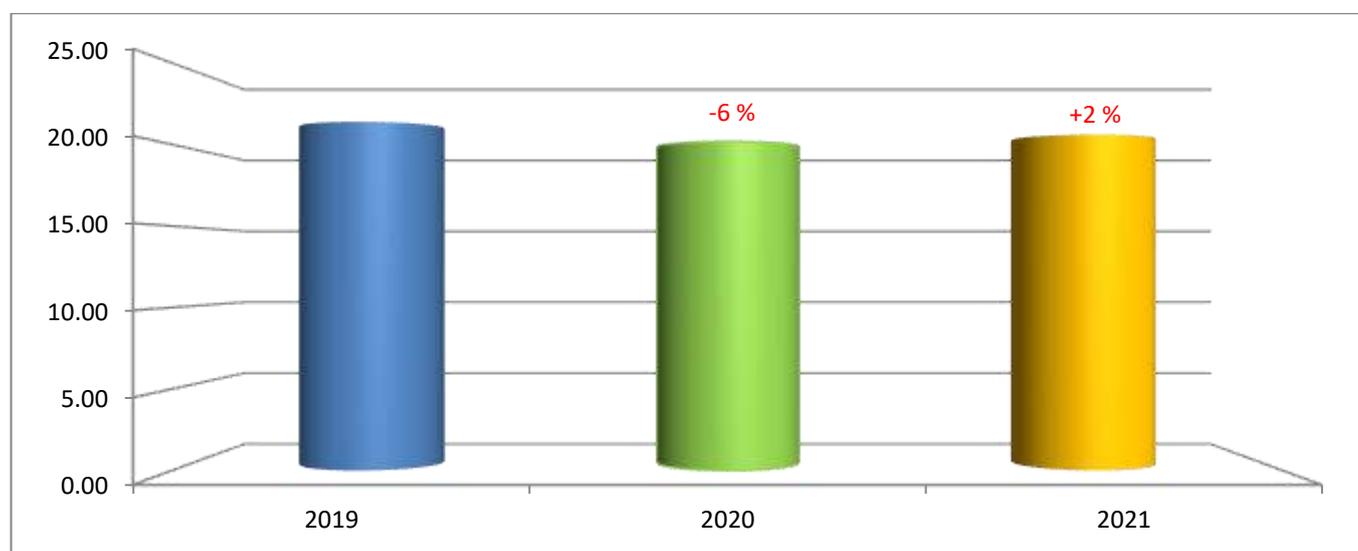
Le benchmarking nous montre que notre consommation totale d'électricité en kWh/m<sup>2</sup> pour l'année 2021 est 44% supérieure par rapport à la moyenne des SPP/SPF enregistrés ou en voie d'enregistrement EMAS, mais que notre consommation totale d'électricité en kWh/ETP est quant à elle similaire à la moyenne des SPP/SPF enregistrés ou en voie d'enregistrement EMAS.

## 4.2. Eau

Belspo a mis en place des mesures pour limiter au maximum l'utilisation de l'eau, notamment :

- ✓ robinets des lavabos munis de bouton poussoir et de dispositifs de réduction du débit ;
- ✓ réservoir pour toilette à double débit (10l/5l) ;
- ✓ urinoirs avec un système de détection ;
- ✓ lave-vaisselles économes en eau ;
- ✓ aquastop pour les distributeurs de boissons chaudes, les fontaines à eau et les lave-vaisselles ;
- ✓ affichettes de sensibilisation aux fuites d'eau dans les sanitaires.

Le bâtiment WTC III ne dispose pas d'un système de récupération des eaux pluviales.



Consommation d'eau (m<sup>3</sup>/ETP)  
En rouge : indication de l'évolution par rapport à l'année précédente

La consommation d'eau par ETP a légèrement augmenté en 2021.

### Consommation totale par m<sup>2</sup>

$$R = A/B$$

A : correspond à la consommation annuelle d'eau en m<sup>3</sup>

B : correspond à la valeur de référence de l'organisation = 3750 m<sup>2</sup>

$$2019 : R = 3\,410 / 3\,750 = 0,91 \text{ m}^3/\text{m}^2$$

$$2020 : R = 3\,127 / 3\,750 = 0,83 \text{ m}^3/\text{m}^2$$

$$2021 : R = 3\,210 / 3\,750 = 0,86 \text{ m}^3/\text{m}^2$$

### Consommation totale par ETP

$$R = A/B$$

A : correspond à la consommation annuelle d'eau en m<sup>3</sup>

B : correspond à la valeur de référence de l'organisation = ETP

$$2019 : R = 3\,410 / 159,39 = 21,39 \text{ m}^3/\text{ETP}$$

$$2020 : R = 3\,127 / 155 = 20,17 \text{ m}^3/\text{ETP}$$

$$2021 : R = 3\,210 / 155,72 = 20,61 \text{ m}^3/\text{ETP}$$



## Benchmarking

Consommation d'eau	m <sup>3</sup> /ETP
Belspo 2021	20,61
Bureaux en France	2,5-6
SPP/SPF enregistrés ou en voie d'enregistrement EMAS 2011	11

(IBGE, Benchmarking secteur tertiaire 2012)

Consommation d'eau	m <sup>3</sup> /ETP
Belspo 2021	20,61
Repère d'excellence selon la Décision (UE) 2019/61	6,4

Le benchmarking nous indique que notre consommation d'eau est chaque année très largement supérieure à la moyenne des bureaux publics situés en Région de Bruxelles-Capitale ainsi qu'au repère d'excellence pour le secteur de l'administration publique selon la Décision (UE) 2019/61.

Cette consommation excessive en eau résulte sans doute du système de climatisation de la tour WTC III.

### 4.3. Déchets

**Remarque : étant donné que le télétravail est resté obligatoire durant toute l'année 2021 en raison des mesures liées à la crise sanitaire Covid-19, il n'y a pas eu de pesages des différents types de déchets en 2021 ; les résultats présentés dans ce chapitre concernent donc les années 2018, 2019 et 2020.**

#### 4.3.1. Quantité annuelle totale de déchets de bureau produits

Belspo a mis en place des mesures pour prévenir la production de déchets, notamment :

- ✓ sensibilisation du personnel à l'utilisation raisonnée du papier de bureau ;
- ✓ assurer la durabilité des achats ;
- ✓ remise du mobilier et des équipements qui ne sont plus utilisés à l'Administration du Domaine qui se charge de la revalorisation ou de la destruction ;
- ✓ assurer les réparations, les contrôles et les entretiens des équipements par des professionnels ;
- ✓ utilisation uniquement de vaisselle réutilisable ;
- ✓ mise à la disposition du personnel de fontaines à eau ;
- ✓ sensibilisation du personnel au tri des déchets.

#### Types de déchets et filière d'élimination

Types de déchets	Filière d'élimination
Tout-venant	Enlèvement par des sociétés spécialisées, incinération des déchets "tout venant" et recyclage de tous les autres types de déchets.
PMC	
Papier	
Verre	
Carton	
Piles alcalines	
Déchets particuliers (déchets électriques, électroniques, dangereux ...)	Enlèvement par des sociétés spécialisées

Les résultats sont présentés pour les années 2018, 2019 et 2020, bien que la méthode de calcul ait tout à fait changé en 2019.

En effet, jusqu'en 2018, tous les sacs de déchets étaient systématiquement comptés chaque jour ouvrable par le personnel d'entretien de Belspo et le nombre de sacs était multiplié par le poids moyen d'un sac de déchets correspondant. Mais depuis le déménagement de Belspo en mars 2019, l'enlèvement des sacs de déchets des étages de Belspo est réalisé par une société contractante pour l'ensemble du bâtiment WTC III, il n'est donc plus possible de compter le nombre de sacs enlevés quotidiennement chez Belspo.

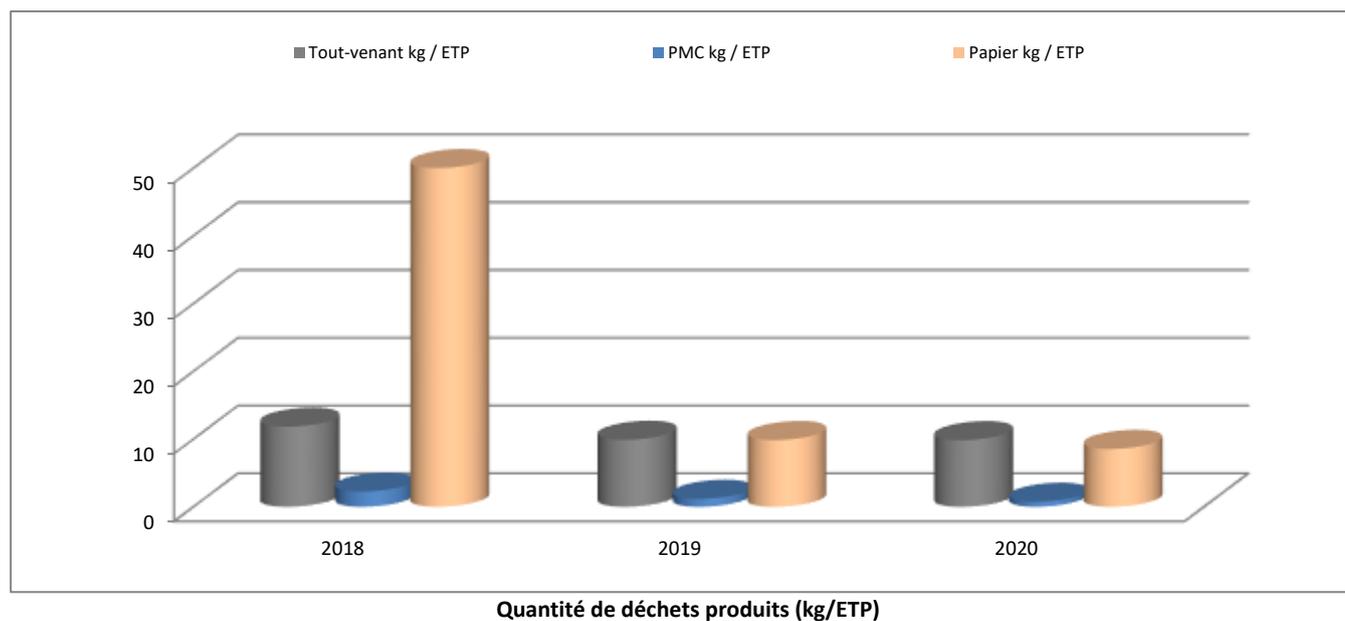


La méthode de calcul a donc été adaptée à partir de 2019 en pesant les poids des différents types de déchets chaque jour ouvrable durant plusieurs mois et en extrapolant les résultats pour une année complète en tenant compte du nombre de jours ouvrés.

Pour l'année 2019, les pesages journaliers des différents types de déchets ont été réalisés durant les mois de juin et de septembre, par contre en ce qui concerne l'année 2020, les pesages journaliers n'ont été réalisés que pendant le mois de février en raison du télétravail rendu obligatoire à partir du 16/03/2020 suite à la crise du Covid-19.

L'année 2018 a été marquée par une très forte augmentation des déchets papier (+146% en kg/ ETP) en raison de l'élimination massive des documents accumulés depuis plusieurs années dans les armoires en vue du déménagement prévu en mars 2019 associé au NWOW.

La quantité totale de déchets par ETP pour l'année 2020 n'est pas représentative car les pesages n'ont eu lieu que pendant le seul mois de février 2020.



### Quantité totale par ETP

$$R = A/B$$

A : correspond à la quantité totale annuelle de déchets en kg

B : correspond à la valeur de référence de l'organisation = ETP

**2018 :  $R = 12\ 803 / 190 = 67,6$  kg/ETP**

**2019 :  $R = 3\ 333 / 159,4 = 20,9$  kg/ETP**

**2020 :  $R = 2\ 964 / 155 = 19,1$  kg/ETP**

### Benchmarking

Déchets tout-venant	Kg/ETP/an
Belspo 2020	9,8
Bureaux en RBC 2008	80
SPP/SPF enregistrés ou en voie d'enregistrement EMAS 2011	75
Déchets papier-carton	Kg/ETP/an
Belspo 2020	8,5
Bureaux en RBC 2008	140
SPP/SPF enregistrés ou en voie d'enregistrement EMAS 2011	118



Déchets PMC	Kg/ETP/an
Belspo 2020	0,7
Bureaux en RBC 2008	2
SPP/SPF enregistrés ou en voie d'enregistrement EMAS 2011	4

(IBGE, Benchmarking secteur tertiaire 2012)

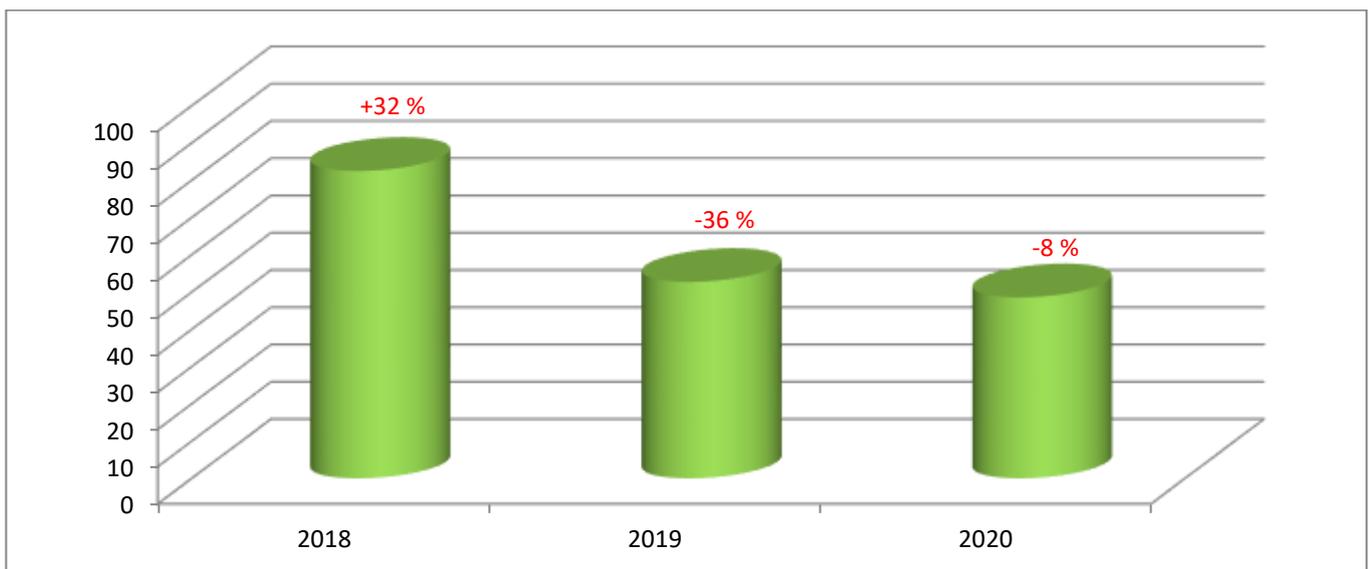
Quantité totale de déchets	kg/ETP/an
Belspo 2020	19,1
Repère d'excellence selon la Décision (UE) 2019/61	< 200

La comparaison avec le Repère d'excellence pour le secteur de l'administration publique selon la Décision (UE) 2019/61 nous indique que notre production de déchets est environ 10 fois plus faible par ETP. Cela peut s'expliquer par le fait que nous ne possédons pas d'activités de restauration ni d'imprimerie en interne.

#### 4.3.2. Quantité annuelle totale de mobilier et d'équipements qui sont réutilisés

La totalité du mobilier et de l'équipement hors service ou qui n'est plus utilisé est remis chaque année par Belspo à l'Administration du Domaine qui se charge de sa revalorisation ou de sa destruction.

#### 4.3.3. Quantité de déchets de bureau destinés au recyclage



Pourcentage de déchets de bureau destinés au recyclage (en % de la quantité totale de déchets par poids)  
En rouge : indication de l'évolution par rapport à l'année précédente

**2018** : 10 561 kg / 12 802 kg = **82,5%**

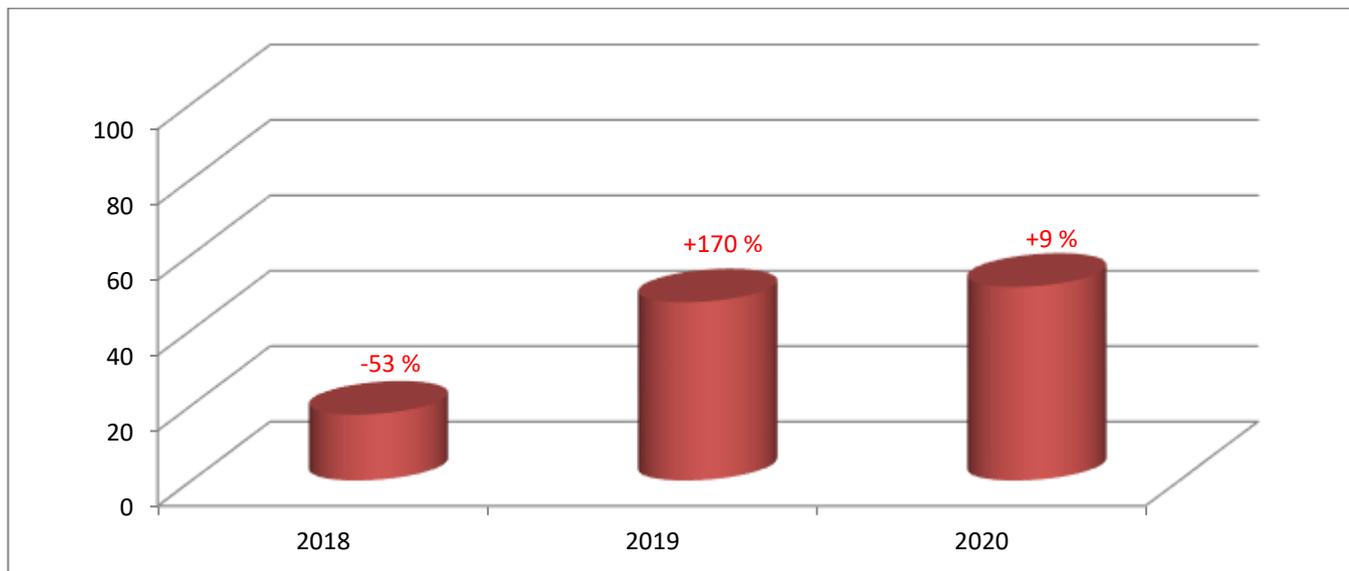
**2019** : 1 757 kg / 3 333 kg = **52,7%**

**2020** : 1 439 kg / 2 964 kg = **48,6%**

L'augmentation de 2018 résulte de l'élimination massive des documents accumulés depuis plusieurs années dans les armoires en vue du déménagement prévu en mars 2019 associé au NWOW.

#### 4.3.4. Quantité de déchets de bureau résiduels

Fraction de déchets qui ne sont pas destinés à la réutilisation, au recyclage, au compostage ou à la digestion anaérobie.



Pourcentage de déchets de bureau résiduels (en % de la quantité totale de déchets par poids)  
En rouge : indication de l'évolution par rapport à l'année précédente

**2018** : 2 242 kg / 12 802 kg = **17,5%**

**2019** : 1 576 kg / 3 333 kg = **47,3%**

**2020** : 1 524 kg / 2 964 kg = **51,4%**

#### 4.4. Matières

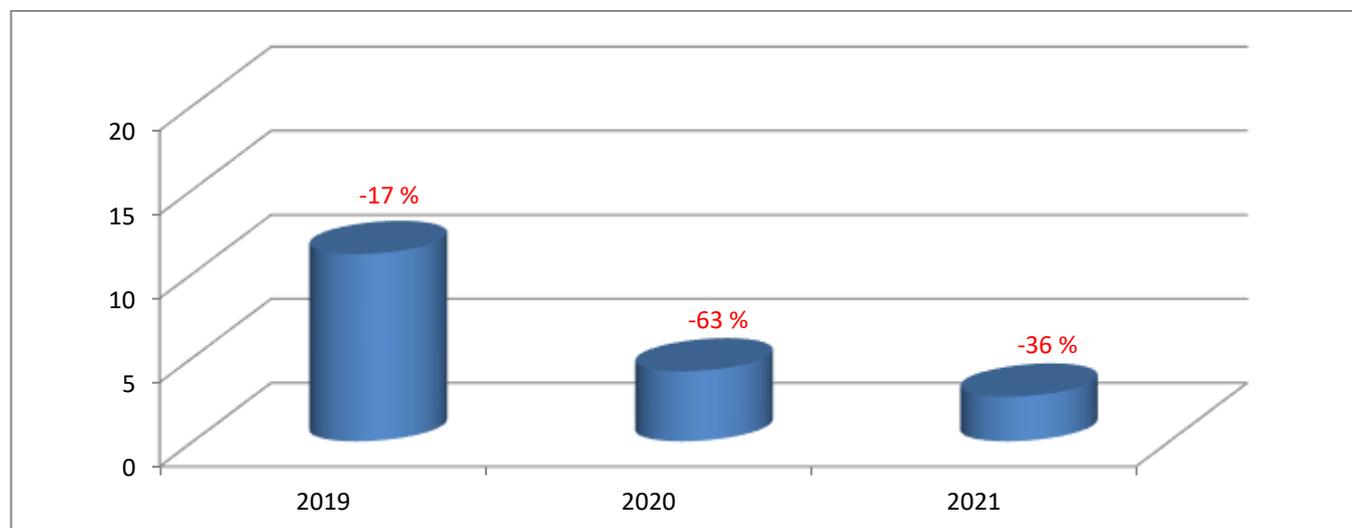
À l'exception des achats de papier de bureau et de fournitures, Belspo n'utilise pas de matière (à l'exclusion des vecteurs énergétiques et de l'eau) pour la réalisation de ses activités.

Belspo a mis en place des mesures pour limiter au maximum l'utilisation du papier de bureau, notamment :

- ✓ la sensibilisation du personnel à l'utilisation raisonnée du papier de bureau ;
- ✓ la mise en œuvre de procédures internes telles que : des documents sans support papier, développement des signatures électroniques et des archives électroniques, la non-impression des documents de réunion, l'impression recto verso par défaut, le déverrouillage des imprimantes à l'aide de badges personnels, etc.

Belspo suit depuis de nombreuses années l'indicateur concernant les quantités de papier de bureau, voir l'objectif environnemental "Moins de papier".

##### 4.4.1. Quantité journalière de feuilles (A4) de papier de bureau utilisées



Quantité de feuilles (A4) de papier de bureau utilisées (feuilles de papier/ETP/journée de travail)  
En rouge : indication de l'évolution par rapport à l'année précédente



R=A/B

A : correspond à la quantité totale de feuilles de papier/journée de travail

B : correspond à la valeur de référence de l'organisation = ETP

**2019 : R = (390 494 / 159,39) / 220 = 11,1 feuilles de papier/ETP/journée de travail**

**2020 : R = (141 984 / 155) / 220 = 4,2 feuilles de papier/ETP/journée de travail**

**2021 : R = (90 964 / 155,72) / 220 = 2,7 feuilles de papier/ETP/journée de travail**

#### Benchmarking

Consommation de papier	Feuilles/ETP /journée de travail
Belspo 2021	2,7
Repère d'excellence selon la Décision (UE) 2019/61	< 15

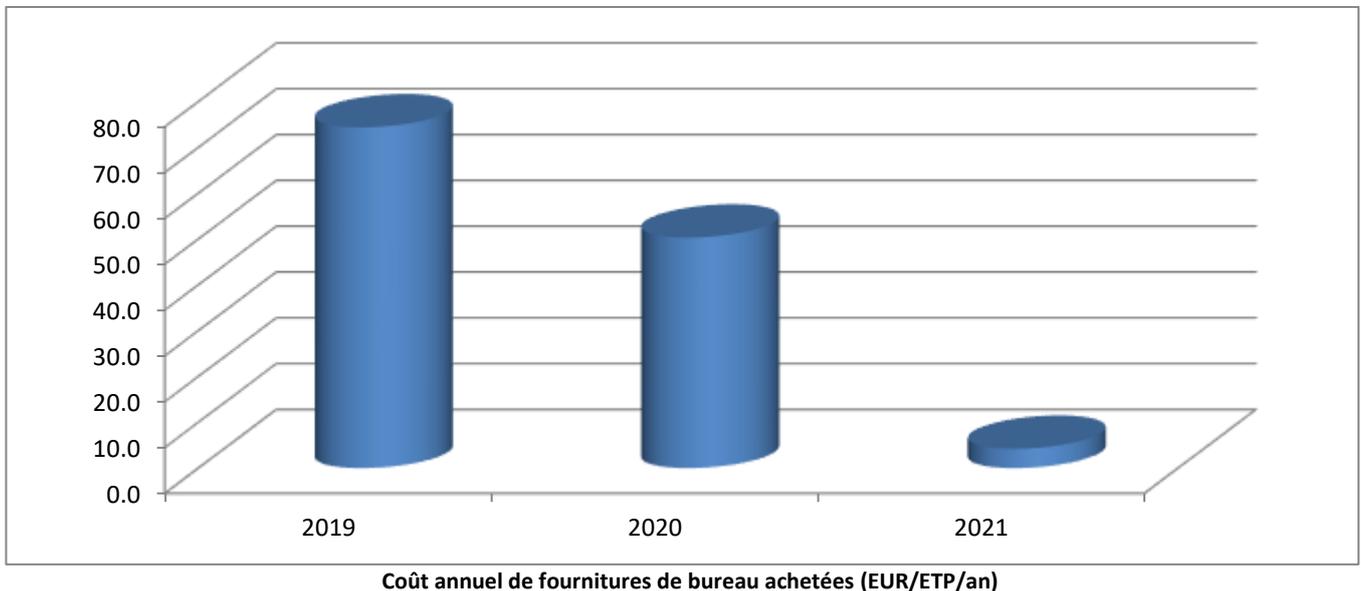
La comparaison avec le Repère d'excellence pour le secteur de l'administration publique selon la Décision (UE) 2019/61 nous indique que notre utilisation de feuilles de papier A4 pour l'année 2021 est inférieure par ETP/journée de travail.

Le résultat est évidemment à nuancer étant donné la crise sanitaire liée au Covid-19 durant l'année 2021 qui a rendu le télétravail obligatoire pendant toute l'année.

#### 4.4.2. Part du papier de bureau certifié respectueux de l'environnement

Belspo achète uniquement du papier blanc A4 (80 g/m<sup>2</sup>) certifié FSC et disposant de l'écolabel européen.

#### 4.4.3. Coût annuel de fournitures de bureau achetées



R=A/B

A : correspond au coût annuel des fournitures de bureau achetées

B : correspond à la valeur de référence de l'organisation = ETP

**2019 : R = 11 855 / 159,39 = 74,4 €/ETP/an**

**2020 : R = 7 798 / 155 = 50,3 €/ETP/an**

**2021 : R = 656 / 155,72 = 4,2 €/ETP/an**

Étant donné que le télétravail est resté obligatoire durant toute l'année 2021 suite aux mesures liées à la crise sanitaire Covid-19, il n'y a eu que très peu d'achat de fournitures de bureau en 2021.



Les fluctuations importantes entre les années s'expliquent par le fait que la majorité des fournitures de bureau achetée correspond au papier de bureau et que les quantités achetées une année dépendent toujours des surplus éventuels des années précédentes.

Cet indicateur est donc peu représentatif pour une année étant donné qu'il ne tient pas compte des stocks existants en fin d'année précédente.

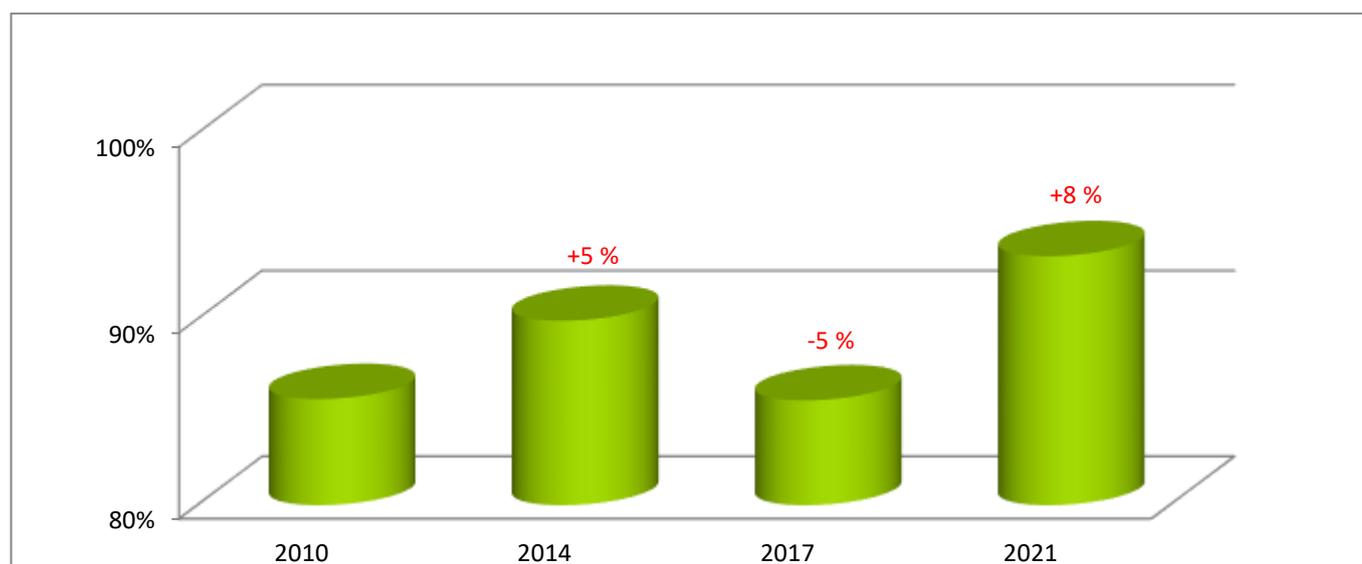
Belspo suit depuis de nombreuses années l'indicateur concernant la part d'achats durables sur le prix total des achats < 5000€, voir l'objectif environnemental "Achats durables".

## 4.5. Déplacements

Belspo a instauré depuis plusieurs années des méthodes de travail souples pour les membres du personnel, ce qui réduit ainsi les besoins en transports dans leur ensemble, notamment par l'introduction du télétravail et par la mise en place de réunions virtuelles.

### 4.5.1. Domicile - lieu de travail

En ce qui concerne la mobilité domicile - lieu de travail, une enquête mobilité a été réalisée en 2010, 2014, 2017 et 2021 auprès du personnel Belspo dans le cadre du plan de déplacement d'entreprise pour connaître les moyens de transport utilisés entre le domicile et le lieu de travail.



Pourcentage de déplacements domicile - lieu de travail via mobilité durable (transports en commun, à vélo ou à pied)  
En rouge : indication de l'évolution par rapport à l'enquête mobilité précédente

### Enquête mobilité

	2010	2014	2017	2021
Voiture individuelle, cyclomoteur ou moto	8,4%	7,2%	14,4%	6,6%
Covoiturage (collègues et famille)	5,9%	0,7%	0%	0%
Train	59,7%	66,2%	57,4%	66,9%
STIB/TEC/DE LIJN	20,2%	19,4%	22,3%	25,3%
Vélo	5,0%	3,6%	5,9%	1,2%
A pied	0,8%	0,7%	0%	0%
<b>Mobilité durable</b>	<b>85,7%</b>	<b>89,9%</b>	<b>85,6%</b>	<b>93,4%</b>

Les résultats montrent que 93% du personnel privilégie la mobilité durable pour son déplacement domicile - lieu de travail. Ce taux très élevé de mobilité durable peut-être expliqué par la proximité de Belspo par rapport à la gare



de Bruxelles-Nord, par le remboursement à 100 % des transports en commun et par l'indemnité accordée aux cyclistes (0,24 €/km).

Un plan de déplacement d'entreprise 2022 a été introduit auprès de Bruxelles-Environnement et comporte un plan d'action visant à améliorer la mobilité durable, dont, entre autres, les actions suivantes :

- ✓ organisation d'actions de sensibilisation des collaborateurs ;
- ✓ remboursement des abonnements Villo! ;
- ✓ étendre de manière structurelle le télétravail tout en tenant compte des directives fédérales.

#### 4.5.2. Mobilité liée aux missions

Pour les missions en Belgique, Belspo rembourse, à quelques exceptions près, uniquement les frais des transports en commun.

Dans le cadre du plan de déplacement entreprise de 2022, il ressort que 96% des collaborateurs utilisent les transports en commun, 2% la voiture, 1% le vélo et 1% la marche à pied comme mode de transport pour les missions en Belgique.

Concernant la mobilité liée aux missions à l'étranger, les déplacements en train sont privilégiés, les voyages en avion ne sont autorisés que si la distance aller simple dépasse 800 km.

Le service ICT a installé des outils performants permettant l'organisation de vidéoconférences.

Le nombre de missions et les kilomètres parcourus chaque année est lié aux nombreuses tâches de représentations internationales qui sont confiées à Belspo.

En 2021, les membres du personnel ont effectué seulement 20 missions dont 15 en train et 5 en avion pour une distance totale respective de 9 005 kilomètres et 19 587 kilomètres.

Le faible nombre de missions en 2020 et en 2021 est dû à la crise sanitaire liée au Covid-19 qui a eu comme conséquence l'annulation de presque tous les déplacements à l'étranger à partir du 16/03/2020 et leur remplacement par des vidéo-conférences lorsque l'organisateur le proposait.

#### Missions à l'étranger

	2019		2020		2021	
	Train	Avion	Train	Avion	Train	Avion
Nombre de missions	200	111	30	16	15	5
Kilomètres parcourus	114 727	405 298	15 226	34 055	9 005	19 587

Les kilomètres parcourus en train et en avion ont été calculés à l'aide du site <https://www.greentripper.org>

#### 4.5.3. Mobilité liée aux véhicules de service

Nombre de véhicules de service

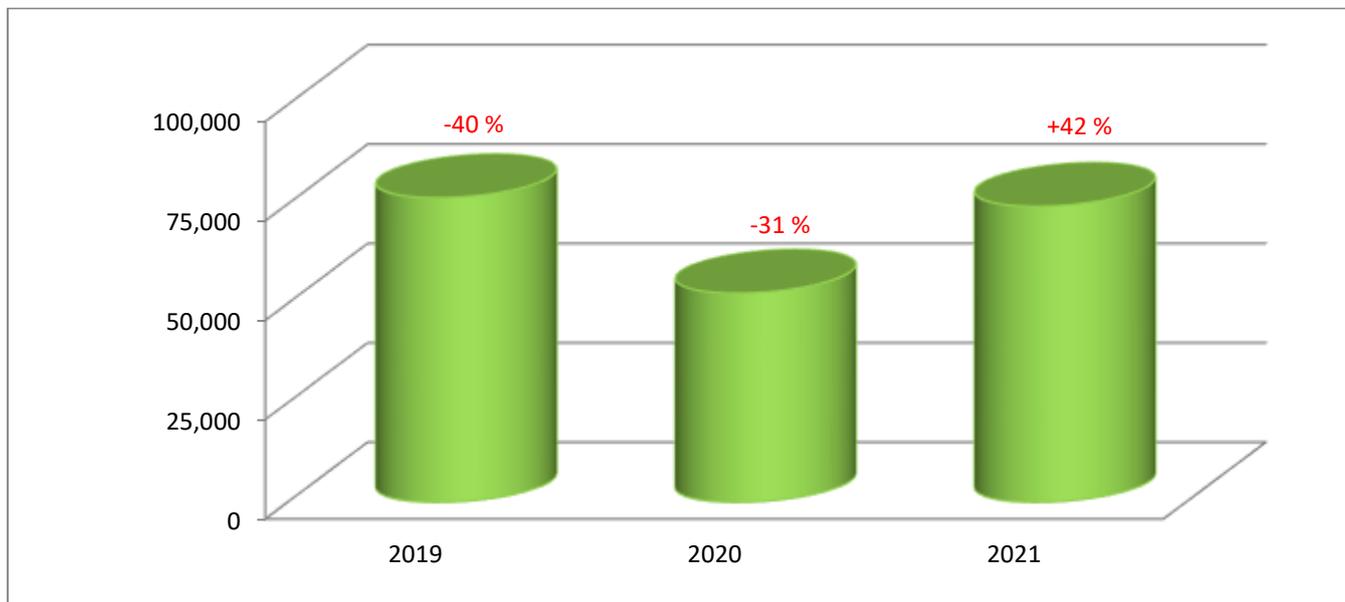
**2019** : 5 dont 4 diesels et 1 essence

**2020** : 6 dont 2 diesels, 1 essence et 3 essences/hybride

**2021** : 6 dont 2 diesels, 1 essence et 3 essences/hybride

Sur les 6 véhicules de service de Belspo en 2021, 3 étaient utilisés par le service Logistique et les 3 autres étaient utilisés par 3 directeurs.

Dans un souci de diminuer l'impact environnemental de son parc automobile, Belspo a renouvelé en 2020 les leasings des 3 voitures diesel des directeurs par 3 voitures essence/hybride.



**Distance totale (km) parcourue par les véhicules de service**  
 En rouge : indication de l'évolution par rapport à l'année précédente

Nombre de kilomètres parcourus par les véhicules de service

**2019** : 76 638 km

**2020** : 52 626 km

**2021** : 74 472 km

La distance totale parcourue par les véhicules de service a augmenté de 42% en 2021 par rapport à 2020.

Notons que nous avons peu de maîtrise sur cet indicateur car l'usage des voitures de service par les directeurs fait partie des avantages extra-légaux qui leur sont accordés, ce qui est un incitant à leur utilisation tant sur le plan professionnel que sur le plan privé.

#### **4.5.4. Utilisation du vélo**

Depuis 2011, Belspo ne propose plus de vélos de service à disposition des membres du personnel pour leurs missions à Bruxelles mais rembourse les abonnements aux vélos en libre-service Villo!

Nombre d'abonnements Villo! remboursés

**2019** : 5

**2020** : 1

**2021** : 0

Le nombre d'abonnements Villo! remboursés a fortement diminué depuis le déménagement de Belspo en mars 2019 étant donné la proximité de la gare du Nord qui ne nécessite donc plus l'usage des Villo! en complément des transports en commun pour rejoindre le lieu de travail.

Nombre de membres du personnel ayant reçu des indemnités vélo pour leurs déplacements domicile-lieu de travail

**2019** : 14

**2020** : 11

**2021** : 8

Le faible nombre de membres du personnel ayant utilisé le vélo pour leurs déplacements domicile-lieu de travail est en partie expliqué par le fait que la plupart des collaborateurs habitent en dehors de la zone Bruxelles.



#### 4.5.5. Mobilité des visiteurs

La manière de rejoindre le bâtiment WTC III est renseignée sur le site web de Belspo.

Étant donné la nature de ses activités, Belspo génère chaque année un flux important de visiteurs.

**2019** : 3 920 visiteurs

**2020** : 854 visiteurs

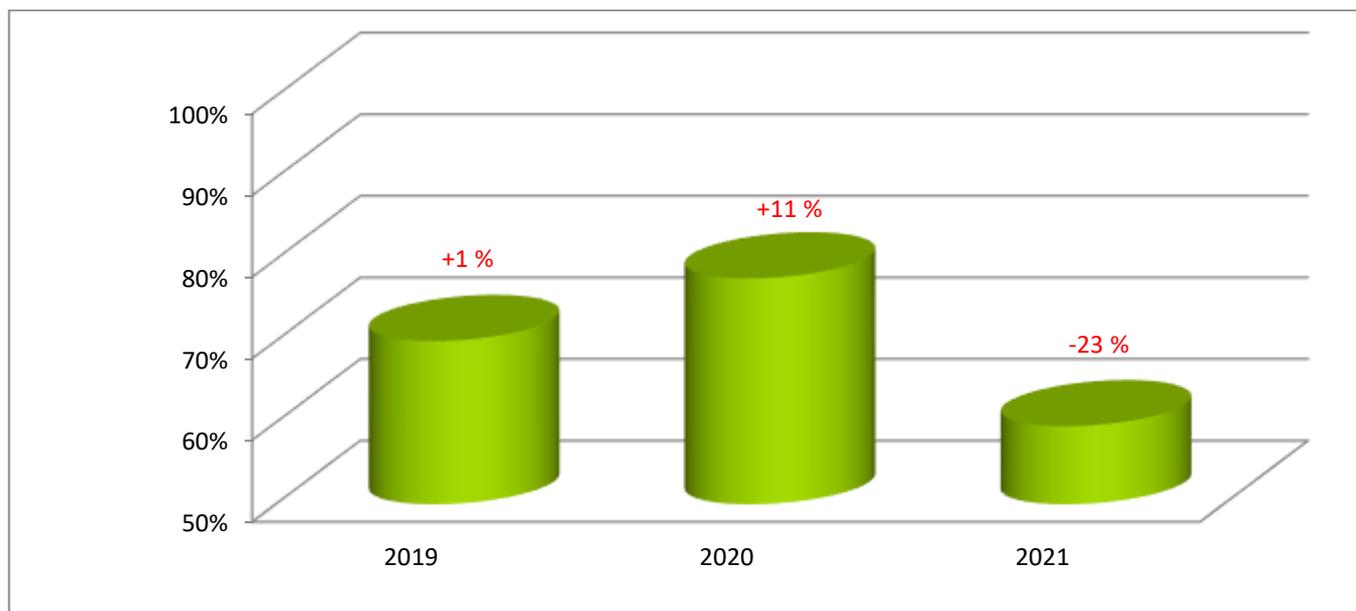
**2021** : 92 visiteurs

La forte diminution du nombre de visiteurs en 2019 par rapport aux années précédentes est due à l'impossibilité d'organiser des grandes réunions au WTC III durant l'année 2019 dans l'attente de l'aménagement de grandes salles de réunion pour Belspo.

Le faible nombre de visiteurs en 2020 et en 2021 est dû à la crise sanitaire liée au Covid-19 qui a empêché la tenue de presque toutes les réunions avec des visiteurs à partir du 16/03/2020.

Lors de l'enregistrement des visiteurs à l'accueil de Belspo, il leur est demandé d'indiquer leur moyen principal de transport utilisé pour se rendre à Belspo.

Le calcul du pourcentage de visiteurs utilisant des moyens de déplacement durables (les transports en commun, le vélo ou la marche à pied) est réalisé sur base des visiteurs qui ont indiqué leur mode de déplacement sur le formulaire d'enregistrement.



Pourcentage de visiteurs de Belspo utilisant des moyens de déplacement durables  
En rouge : indication de l'évolution par rapport à l'année précédente

Sur les 47 visiteurs ayant indiqué leur mode principal de déplacement pour se rendre à Belspo en 2021, 28 d'entre eux (59,6%) ont utilisé les transports en commun, le vélo ou la marche à pied.

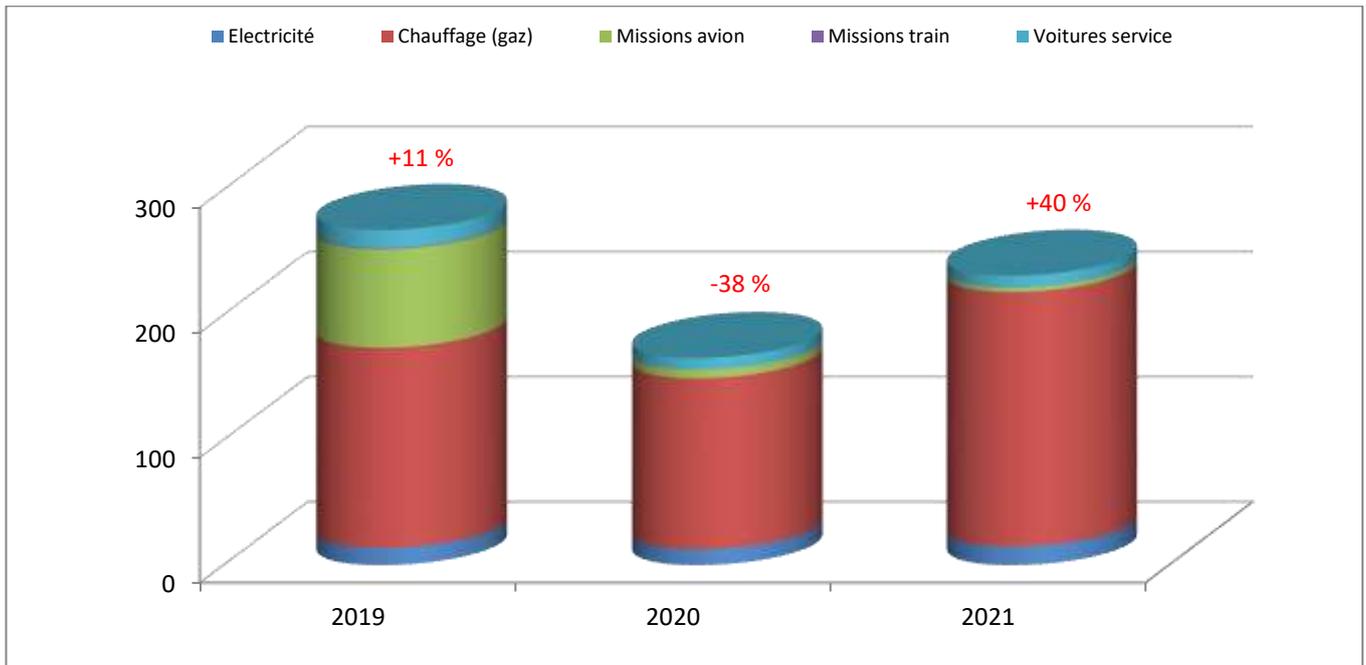
#### 4.6. Émissions

##### 4.6.1. Quantité annuelle totale d'émissions de CO<sub>2</sub>

Les données mentionnées ne concernent que les émissions de CO<sub>2</sub>. En effet, les émissions d'autres gaz (SO<sub>2</sub>, NO<sub>x</sub> et PM) ne sont pas renseignées car elles ne sont pas pertinentes au regard de nos activités de bureau.

En 2021, les émissions totales de CO<sub>2</sub> liées à la consommation énergétique en chauffage, en électricité, en carburant pour les véhicules de service ainsi qu'aux missions à l'étranger en avion et en train représentent 231,4 tonnes CO<sub>2</sub>eq.





**Émissions totales de CO<sub>2</sub> liées au bâtiment, aux missions à l'étranger et aux véhicules de service (T CO<sub>2</sub>eq)**

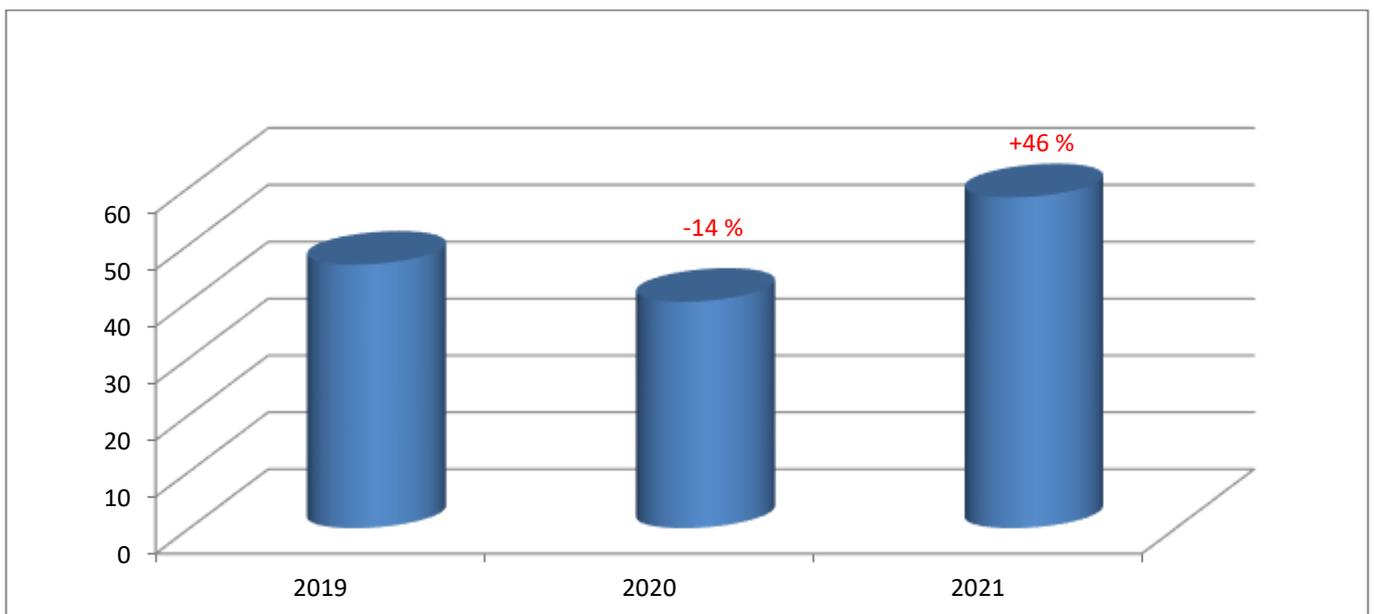
(Électricité verte : 0,026 kg CO<sub>2</sub>/kWh; gaz : 0,217 kg CO<sub>2</sub>/kWh; diesel : 2,688 kg CO<sub>2</sub>/l; essence : 2,3 kg CO<sub>2</sub>/l - source : SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement - Missions avion et train : calculé à l'aide du site <https://www.greentripper.org>)

**En rouge : indication de l'évolution par rapport à l'année précédente**

La forte diminution des émissions totales de CO<sub>2</sub> en 2020 par rapport à l'année 2019 est essentiellement due à la diminution des missions en avion, qui ont presque toutes été annulées à partir du 16/03/2020 suite à la crise sanitaire liée au Covid-19.

L'augmentation de 40% des émissions totales de CO<sub>2</sub> en 2021 par rapport à l'année 2020 est essentiellement due à l'augmentation de la consommation de gaz résultant de l'obligation du remplacement de 100% du volume d'air intérieur par de l'air frais externe sur une période de 24 heures en réponse aux mesures sanitaires liées à la crise Covid-19 au lieu de 30% habituellement.

**4.6.2. Quantité annuelle d'émissions de CO<sub>2</sub> liées au bâtiment par surface au sol**



**Emissions de CO<sub>2</sub> liées au bâtiment (kg CO<sub>2</sub>eq/m<sup>2</sup>)**

**En rouge : indication de l'évolution par rapport à l'année précédente**



R=A/B

A : correspond à la quantité d'émissions de CO<sub>2</sub> liées au bâtiment

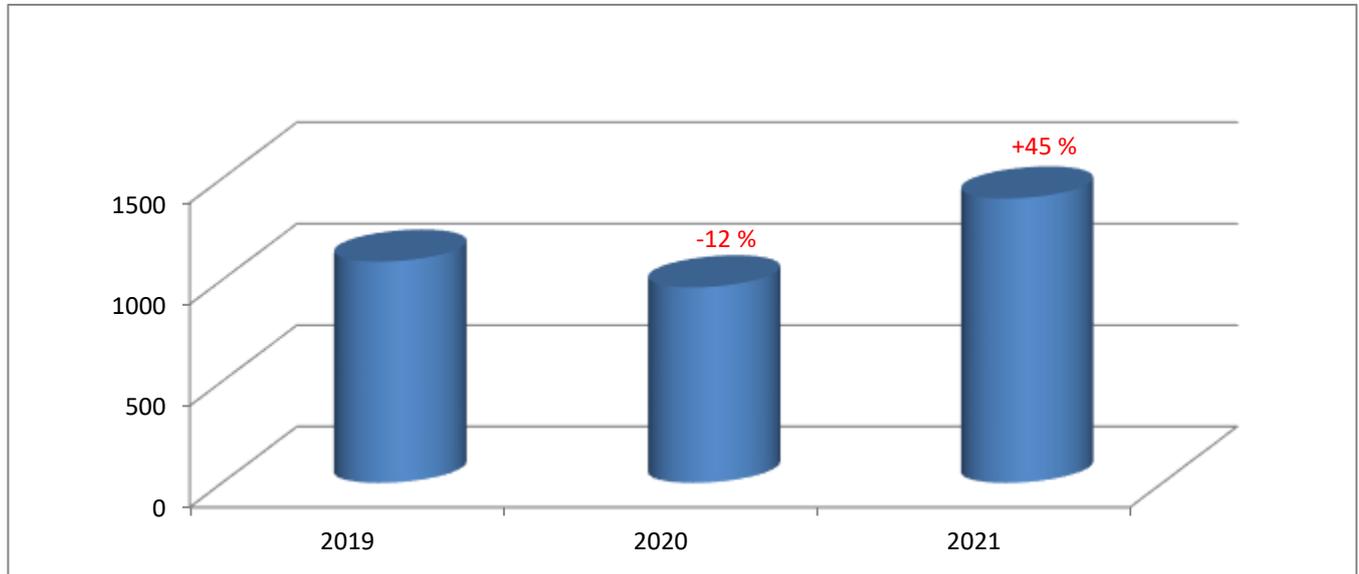
B : correspond à la valeur de référence de l'organisation = 3 750 m<sup>2</sup>

**2019 : R = 173 830 / 3 750 = 46,4 kg CO<sub>2</sub>eq/m<sup>2</sup>**

**2020 : R = 149 400 / 3 750 = 39,8 kg CO<sub>2</sub>eq/m<sup>2</sup>**

**2021 : R = 218 288 / 3 750 = 58,2 kg CO<sub>2</sub>eq/m<sup>2</sup>**

#### 4.6.3. Quantité annuelle d'émissions de CO<sub>2</sub> liées au bâtiment par ETP



Émissions de CO<sub>2</sub> liées au bâtiment (kg CO<sub>2</sub>eq/ETP)

En rouge : indication de l'évolution par rapport à l'année précédente

R=A/B

A : correspond à la quantité d'émissions de CO<sub>2</sub> liées au bâtiment

B : correspond à la valeur de référence de l'organisation = ETP

**2019 : R = 173 830 / 159,39 = 1091 kg CO<sub>2</sub>eq/ETP**

**2020 : R = 149 400 / 155 = 964 kg CO<sub>2</sub>eq/ETP**

**2021 : R = 218 288 / 155,72 = 1402 kg CO<sub>2</sub>eq/ETP**

#### 4.7. Utilisation des terres par rapport à la biodiversité



Parcelle comprenant le bâtiment WTC III

La surface au sol de la parcelle contenant le bâtiment WTC III est de 9.800 m<sup>2</sup> et est totalement imperméabilisée.

Le bâtiment WTC III a cependant sur la terrasse du 3<sup>e</sup> étage plusieurs bacs de terres avec une couverture végétale pour une superficie totale d'environ 500 m<sup>2</sup> qui sont gérés par le property manager.

Belspo s'est associé en 2019 au projet du SPF BOSA pour la cogestion d'un potager d'entreprise sur la terrasse du 3<sup>e</sup> étage du WTC III qui consiste en plusieurs sacs et bacs remplis de substrat organique dans lesquels les membres du personnel cultivent de manière volontaire des légumes et des fleurs.



Étant donné que le télétravail a été rendu obligatoire pendant une très longue partie de l'année 2020 et en 2021 suite aux mesures liées à la crise sanitaire Covid-19, le potager d'entreprise n'a pas été entretenu pendant ces deux années. La cogestion avec le SPF BOSA du potager d'entreprise a été relancée en mai 2022.

#### 4.8. Communications

La communication en matière d'environnement est un point crucial dans une démarche volontaire.

La communication environnementale interne est réalisée par le coordinateur environnemental par l'envoi d'e-mail, par la diffusion de newsletters thématiques, par l'organisation d'actions de sensibilisation, par les sessions d'information EMAS pour les nouveaux engagés ainsi que par les réunions de la cellule de développement durable.

Nombre de communications environnementales

**2019** : 22

**2020** : 15

**2021** : 19

En 2021, la communication environnementale interne a porté principalement sur la mobilité, la pollution atmosphérique et la réduction des déchets.

Le coordinateur environnemental informe régulièrement les nouveaux membres du personnel au sujet du système de management environnemental.

La cellule de développement durable (Green Team), prévue par l'arrêté royal du 22 septembre 2004, a pour mission de mener des actions en faveur du développement durable, que ce soit au sein de l'administration ou au travers les missions du SPP Politique scientifique.

Cette cellule se réunit trimestriellement sur les thèmes suivants :

- ✓ la rédaction et le suivi d'un plan annuel d'action en matière de développement durable ;
- ✓ la coordination interne de l'exécution des mesures des plans fédéraux de développement durable ;
- ✓ la mise en œuvre d'actions en faveur du développement durable ;
- ✓ l'organisation d'actions de sensibilisation lors de la semaine européenne de la mobilité et lors de la semaine européenne de la réduction des déchets.

La gestion des plaintes externes est réalisée par le coordinateur environnemental.



La communication environnementale externe est réalisée par la publication de la Déclaration environnementale qui présente la structure du système de management environnemental ainsi que les performances environnementales.

La Déclaration environnementale validée la plus récente est publiée sur le site internet de Belspo : [www.belspo.be](http://www.belspo.be).



## 5. Déclaration de validation

Vinçotte S.A.,

vérificateur environnemental EMAS portant le numéro d'agrément BE-V-0016

accrédité pour les activités suivantes 10, 11, 13, 16, 18, 19, 20 (excl. 20.51), 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30.2, 30.9, 31, 32, 33, 35, 36, 37, 38, 39, 41, 42, 43, 45, 46, 47, 49, 50, 52, 53, 58, 59, 60, 70, 71, 72, 74, 79, 80, 81, 82, 84, 85, 86, 87, 88, 90, 93, 94, 95, 96, 99 (code NACE)

déclare avoir vérifié que l'organisation dans son ensemble figurant dans la déclaration environnementale 2022 (mise à jour) du SPP Politique scientifique (Belspo), respecte l'intégralité des dispositions du règlement (CE) n° 1221/2009 modifié par les règlements (CE) 2017/1505 et 2018/2026 du Parlement européen et du Conseil concernant la participation volontaire des organisations à un système communautaire de management environnemental et d'audit (EMAS).

En signant la présente déclaration, je certifie :

- que les opérations de vérification et de validation ont été exécutées dans le strict respect des dispositions du règlement (CE) n° 1221/2009 modifié par les règlements (CE) 2017/1505 et 2018/2026 ;
- que les résultats de la vérification et de la validation confirment qu'aucun élément ne fait apparaître que les exigences légales applicables en matière d'environnement ne sont pas respectées ;
- que les données et informations fournies dans la déclaration environnementale 2022 (mise à jour) du SPP Politique scientifique (Belspo) donnent une image fiable, crédible et authentique de l'ensemble des activités de l'organisation exercées dans le cadre prévu dans la déclaration environnementale.

Le présent document ne tient pas lieu d'enregistrement EMAS. Conformément au règlement (CE) n° 1221/2009 modifié par les règlements (CE) 2017/1505 et 2018/2026, seul un organisme compétent peut accorder un enregistrement EMAS. Le présent document n'est pas utilisé comme un élément d'information indépendant destiné au public.

Fait à Bruxelles, le 18/07/2022



Bart Janssens,  
Président de la Commission de Certification



Publication disponible sur [www.belspo.be](http://www.belspo.be)

Date de publication : juin 2022

Prochaine publication : Déclaration environnementale juin 2023

Coordinateur environnemental : Olivier Detongre - [Olivier.Detongre@belspo.be](mailto:Olivier.Detongre@belspo.be)



A handwritten signature or mark in blue ink, located in the bottom right corner of the page. It appears to be a stylized signature, possibly of the environmental coordinator mentioned in the text above.